

SOMMAIRE

- L'aménagement écosystémique
- Les vidéoconférences du PIF
- Le plan de développement durable du Québec
- Le plan de développement stratégique du Consortium

À SURVEILLER

20 et 21 avril 2005 :
Colloque sur les Changements climatiques et foresterie : impacts et adaptation, à Baie-Comeau.

28 au 30 avril 2005 :
Salon Savoir-faire la forêt, à Carleton.

29 avril 2005 :
Consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec, Îles-de-la-Madeleine.

9 au 13 mai 2005 :
73^e Congrès de l'ACFAS, à Chicoutimi.

12 au 16 juin 2005 :
NAFEW 2005, 5^e atelier nord américain en écologie forestière, Aylmer, Québec.

- VISITEZ NOTRE SITE WEB -
www.foretgaspesie-les-iles.ca

- POUR DEVENIR MEMBRE -

Téléphone : (418) 368-5166
Télécopieur : (418) 368-0511
Sans frais : 1 866 361-5166

Courriel : Consortium@foretgaspesie-les-iles.ca

Cotisation annuelle 2005 : 100 \$

L'AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE

L'aménagement écosystémique est, depuis quelques mois, à l'avant-scène en raison de l'importance que la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (Commission Coulombe) lui a accordé dans son rapport. Celui-ci a défini l'aménagement écosystémique comme étant « un concept d'aménagement forestier ayant comme objectif de satisfaire un ensemble de valeurs et de besoins humains en s'appuyant sur les processus et les fonctions de l'écosystème et en maintenant son intégrité ». Ce concept n'est cependant pas nouveau puisque déjà en 1932, un comité de travail de l'Ecological Society of America (ESA) reconnaissait l'importance d'aménager les écosystèmes en fonction des fluctuations naturelles des écosystèmes (perturbations naturelles). Pour en arriver à une application concrète de l'aménagement écosystémique, une connaissance approfondie de nos écosystèmes et de leur fonctionnement est requise. Dans l'état actuel des choses, la mise en place de ce concept doit se faire de manière graduelle en fonction des connaissances développées, mais aussi de manière adaptative en fonction des connaissances à venir.

Et si ce concept n'était qu'une mode ? C'est possible, mais pour l'instant il offre une opportunité qu'il faut saisir pour diversifier nos stratégies d'aménagement et nos approches sylvicoles en fonction des particularités de la forêt régionale... À la Gaspésie d'en profiter !

Pour information : Mathieu Côté, mathieu.cote@foretgaspesie-les-iles.ca

LES VIDÉOCONFÉRENCES DU PIF

Le Partenariat Innovation Forêt (PIF) organise régulièrement des conférences présentant les résultats de recherches forestières menées au Canada. PIF étant axé sur le transfert de connaissances des organismes de recherche fédéraux : Feric, Forintek et le Service canadien des forêts, les conférences couvrent à la fois les aspects d'opérations forestières, de transformation du bois et de développement durable des forêts.

Certaines d'entre-elles sont offertes en région sous forme de vidéoconférences. En Gaspésie, elles sont diffusées au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec à Caplan et Gaspé ainsi qu'au Cégep de la Gaspésie et des Îles, à Gaspé (accessible à tous).

Cette initiative est très profitable aux chercheurs régionaux car elle leur facilite l'accès à certaines recherches récentes et stimule l'élaboration de projets de recherche novateurs. Elle est également profitable aux intervenants forestiers régionaux qui peuvent bénéficier des retombées directes de l'avancement des connaissances forestières dans leurs activités. La programmation de cette année s'est terminée le 31 mars 2005 avec la conférence du Dr. Pierre DesRochers intitulée : le développement d'indicateurs d'aménagement forestier durable pour les territoires forestiers délimités.

La programmation reprendra en septembre. Les personnes intéressées à recevoir l'information sur la programmation et à assister aux conférences doivent communiquer avec le Consortium.

Pour information : Jérôme Théau, jerome.theau@foretgaspesie-les-iles.ca



Photo : S. Fortin

En Bref...

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU QUÉBEC

Le 22 février dernier, se tenait à Carleton, une consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec, déposé par le gouvernement du Québec en novembre 2004. Cette consultation visait à recueillir les commentaires de la population sur le Plan ainsi que sur l'Avant-projet de loi sur le développement durable.

Ces documents présentent les grandes lignes de la stratégie qui sera mise en œuvre par le gouvernement du Québec afin d'intégrer le concept de développement durable au sein

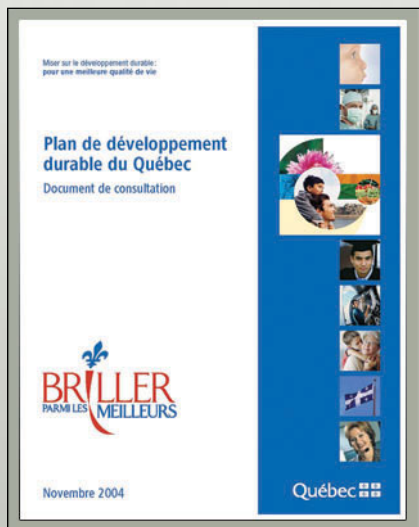
de l'administration publique, incluant notamment un cadre législatif. À court terme, d'ici la fin 2005, ce plan prévoit l'adoption de la loi sur le développement durable ainsi que le nomination d'un commissaire au développement durable.

Les organismes et individus intéressés à soumettre leurs commentaires directement au Ministre de l'environnement Thomas J. Mulcair ont pu présenter oralement le mémoire qu'ils avaient déposé au préalable. Le Consortium, ainsi qu'une douzaine d'autres groupes régionaux, en faisaient partie.

Ces documents sont accessibles à tous sur le site Internet du Ministère de l'environnement ainsi que ceux déposés dans les autres régions (<http://www.menv.gouv.qc.ca/>).

Le ministre poursuit sa tournée de consultations régionales au cours des prochaines semaines. Celle-ci se terminera le 29 avril aux Îles-de-la-Madeleine. Il est possible d'y déposer un mémoire avant le 8 avril.

Pour information : Jérôme Théau, jerome.theau@foretgaspesie-les-iles.ca



LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DU CONSORTIUM

Un plan de développement stratégique représente pour un organisme la définition de ce qu'il entend faire, réaliser ou produire dans un laps de temps bien identifié. Cela suppose de considérer les ressources disponibles, les expertises présentes, les besoins formulés, les partenaires potentiels et d'arrimer le tout de manière ordonnée et réaliste.

En ce qui concerne le Consortium, l'élaboration d'un plan stratégique constitue un exercice au niveau de difficulté élevé en raison du caractère dynamique d'un organisme à vocation régionale en période d'implantation. Cela suppose l'établissement de contacts positifs avec les différents acteurs pour promouvoir l'importance régionale de l'organisme. En parallèle, on doit procéder à la définition de la situation régionale du secteur concerné et définir les problématiques qui seront abordées selon un certain ordre de priorité. Ces étapes ont été complétées et le Consortium entreprend la dernière année de son entente de financement initiale. Pour assurer la suite des choses, certains points de nature prioritaire devront s'inscrire dans le plan de développement qu'il a à produire. Ces éléments sont :

- Consultation des membres pour clarifier les rôles et attentes mutuels.
- Continuer à faire valoir l'importance régionale de l'organisme.
- Identifier les besoins financiers et les partenaires potentiels pour les couvrir.
- Élaborer le plan d'action à la fois adapté, concret, réaliste et évolutif pour un horizon de 3 à 5 ans.

Pour information : Sylvain Fortin, sylvain.fortin@foretgaspesie-les-iles.ca

FLASH INFO

Le Consortium pour le développement durable de la forêt gaspésienne participera au Salon Savoir-faire la forêt, qui se déroulera du 28 au 30 avril prochains. Deux conférences y seront présentées, soit :

- L'agroforesterie au Chili-Argentine. Par Sylvain Fortin
- L'aménagement écosystémique. Par Mathieu Côté

- DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO -

Numéro spécial

- L'aménagement écosystémique